

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le sept décembre deux mil vingt et un, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Myriam Perrin, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Adrien Carret, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Xavier Collonge, Damien Lamboley,
Excusée : Mirabelle Rousset-Charensol

Damien LAMBOLEY a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 2 décembre 2021

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

1. Commission scolaire

Myriam Perrin informe que la classe de CM1-CM2 est fermée jusqu'au lundi 13 décembre inclus en raison de 3 élèves testés positifs à la COVID19. Le protocole sanitaire est passé en niveau 3 ce qui implique le port du masque en intérieur et extérieur et la restriction pour certains sports.

Commission cantine du 25 novembre :

Dans le cadre de la loi Egalim, le restaurant scolaire devra s'approvisionner avec 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits bio. Après renseignement sur deux sites proposant des produits bio, ceux-ci n'acceptent pas le paiement par mandat administratif. Une demande est en cours auprès de nos fournisseurs locaux pour savoir s'ils bénéficient des labels reconnus. L'usage des contenants plastiques sera interdit à compter du 1^{er} janvier 2028.

A fin octobre, le restaurant scolaire affiche un déficit de 11 744 € dû à une baisse du nombre de portage de repas, la fabrication des repas par Newrest en janvier et février, une augmentation du temps de travail à la cantine et un confinement d'une semaine avant les vacances de Pâques.

Le repas de Noël aura lieu le vendredi 17 décembre à la salle Saint Martin afin de respecter les mesures sanitaires. Les enseignants, le personnel communal et la commission scolaire sont conviés à ce repas. Il faudra descendre l'étuve de la cantine dans la matinée et les personnes volontaires pour aider ce jour-là sont les bienvenues.

Un problème de manque de respect entre les enfants et envers le personnel est remonté. Jean-Charles Perrin interviendra prochainement à la cantine

Commission scolaire du 6 décembre :

Suite à la formation de Nadège Guyot relative à la prévention et la régulation des conflits entre et avec les enfants, elle a présenté la technique de médiation qui consiste à rendre les enfants acteurs dans la résolution des conflits. Dans cet objectif, il a été décidé d'instaurer des petits groupes de paroles régulièrement en collaboration avec le directeur de l'école. Pour alimenter les discussions, une boîte à paroles sera mise en place.

Une technique de libération émotionnelle issue de la médecine énergétique chinoise est également présentée par Mme Rey-Petit Isoline. Elle consiste à tapoter des points de son corps afin d'arriver à gérer ses émotions. La commission se réunit à nouveau le 20 décembre afin de préparer une réunion d'information à destination des parents sur ce sujet.

La création d'un conseil municipal des jeunes pour les 11-17 ans est à l'étude. Ludovic Bateur propose de se renseigner sur son fonctionnement dans une autre commune. Un questionnaire pourrait également permettre de connaître l'intérêt de la démarche auprès des jeunes du village.

Personnel communal

1. Recrutement

Mme Colliete Poyet Célia, titulaire du CAP Petite Enfance a été recrutée depuis le 26 novembre pour assurer le remplacement du congé maternité. Elle a également passé le concours d'ATSEM. Sa prise de fonction se passe très bien.

2. Reprise temps partiel

Fanny Reynaud souhaite reprendre son poste à 80 % à l'issue de son congé maternité ce qui représente 8h22min par semaine scolaire. Au vu des difficultés actuelles de personnel, les modalités d'organisation de ce temps partiel seront définies courant janvier.

3. Arrêt maladie adjoint technique

Yolaine Guyot est en arrêt de travail depuis le 15 novembre jusqu'au 27 décembre 2021. Séverine Pavic vient en renfort sur le temps de ménage avec Floriane Mourier. La pause méridienne est partagée entre les membres du personnel communal. Monsieur Le Maire remercie le personnel pour son investissement. Un recrutement sera nécessaire en cas de prolongation au mois de janvier.

4. Augmentation temps de travail adjoint technique

Afin de répondre aux exigences de qualité de la loi Egalim, Valérie Mourier vient en aide à la cantine pour la préparation et le découpage des légumes. L'ajout d'une heure supplémentaire par jour est nécessaire ce qui représente le passage du poste d'aide cantinière de 11.35 h à 14.59 h hebdomadaires. Cette augmentation entraîne une augmentation de 207.61 € par mois soit 2491.32 € par an. Le conseil émet un avis favorable.

Divers

1. CCAS

La distribution du colis des anciens aura lieu le samedi 18 décembre. Myriam Perrin, Laurence Renoux, Ludovic Bateur, Marie-Claire Berrerd et Jean-Charles Perrin confirment leur présence.

Les colis retenus sont :

- Comptoir de Campagne de CHARENTAY : 6 colis au prix unitaire de 28.35 € destinés aux résidents EPHAD ou maison de retraite composés d'une corbeille, d'une boîte biscuits salés au gruyère, d'une boîte biscuits salés tomates oignons, d'un sachet biscuits sucrés tuiles, d'un sachet biscuits sucrés assortiment, d'une tablette chocolat orange et d'un savon au lait d'ânesse.
- GAMMVERT : 16 colis au prix unitaire de 28.20 € pour les aînés à domicile composés d'une corbeille, d'un sachet sablés vanille, d'un sachet sablés orange, d'une boîte pâtes de fruit, d'un petit pot chutney figue, d'un pot tartinable aux deux saumons, d'une petite boîte de foie gras, d'une terrine de Noël dinde aux marrons et d'une tablette chocolat comptoir de Mathilde noir noisette ou lait noisette

2. Sacs de tri

Les permanences de distribution des sacs de tri sont réparties comme suit :

- samedi 11 décembre de 9 h à 11h30 : Alain Arnaud et Laurence Renoux
- mardi 14 décembre de 17h à 19h : Geneviève Foley et Jean-Claude Desbat
- samedi 18 décembre de 9h à 11h30 : Xavier Collonge et Jean-Charles Perrin

3. Groupement achat produits locaux

La commission a opté pour le stockage et la distribution des produits dans le sous-sol de la mairie. L'installation d'un carrelage et l'achat d'une armoire réfrigérée seront nécessaires.

Pour l'organisation de la distribution, il est possible de créer une association avec les membres de la commission ou de faire appel à une personne sous un statut de micro-entreprise. Une idée de nom pour l'association est évoquée : CSTP (Clochemerle Services et Terroir de Proximité). Toutes les propositions de nom peuvent être faites jusqu'au prochain conseil. La prochaine réunion est prévue le 15 décembre pour définir l'option retenue.

II. FINANCES

1. Décision modificative

En raison d'un remboursement et d'une refacturation de la caution dans le cadre du transfert du bail commercial, la décision modificative suivante est prise :

- Compte 165 Dépôt et cautionnement Dépenses : + 560 €
- Compte 165 Dépôt et cautionnement Recettes : + 560 €

III. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Informations

Jean-Paul de Vermont informe que l'entreprise Toit Beaujolais a terminé le toit du restaurant scolaire.

La boîte à livres a été livrée et est en attente de peinture.

Le devis de l'entreprise CERFIC pour la chambre froide du restaurant scolaire a été validé pour un coût de 15 655.20 € TTC afin que l'installation puisse être faite pendant les vacances de février.

La vitre d'une porte de sortie de secours à l'école maternelle est fendue. Le devis de l'entreprise DUBOST pour la réparation s'élève à 423.60 €.

Suite à une effraction à la salle du stade, l'entreprise DUBOST installera des serrures 3 points pour un coût de 2 740.80 €. L'assurance prend en charge cette réparation avec une franchise de 250 €.

IV. TOURISME COMMUNICATION

1. Bulletin municipal

La distribution aura lieu fin janvier.

2. Clochemerle Info

Le prochain Clochemerle Info paraîtra fin décembre pour les manifestations allant de janvier à mars.

3. Vœux

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 8 janvier à 18h sous réserve de la situation sanitaire.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

1. Chemin rural n°12 – Lancement de la procédure d'aliénation

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la portion de chemin rural n°12 qui jouxte la parcelle AE 158 n'est plus fréquentée de manière habituelle par les habitants de la commune de Vaux-en-Beaujolais et qu'elle a, par conséquent, cessé d'être affectée à l'usage du public.

Monsieur le Maire expose, enfin, au conseil municipal qu'il est de l'intérêt de la commune de Vaux-en-Beaujolais d'aliéner une partie de ce chemin car il aboutit sur une propriété privée.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et, notamment, ses articles L.161-10 et L.161-10-1 et R.161-25 à R.161-27,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 et L.134-2 et R.134-5 et suivants,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'aliéner une partie de ce chemin rural et d'ouvrir l'enquête publique prévue à cet effet,

Après en avoir valablement délibéré :

- **APPROUVE** le lancement de la procédure d'aliénation du chemin rural précité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes nécessaires à la procédure d'aliénation du chemin rural précité.
- **APPROUVE** le dossier soumis à enquête publique.
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits inscrits au compte 6226.

2. Gestion des eaux pluviales

Une rencontre avec le responsable du service étude et travaux de l'agglomération concernant la pré-stratégie de gestion des eaux pluviales a eu lieu le 30 novembre. La réflexion dans ce domaine doit se faire en amont de l'urbanisation et l'absorption sur le terrain doit être privilégiée. Des plans d'érosion sont déjà en place sur la commune mais la question du financement de l'entretien des ouvrages se pose. Les bacs dessableurs sont à nettoyer.

3. Limites d'agglomération

Monsieur Le Maire a pris un arrêté afin de modifier les points de repères des limites d'agglomération sur la rue Barthélémy Piéchut et sur la route de la Cime pour que les entrées et sorties soient au même niveau. Les panneaux de signalisation seront déplacés conformément à cet arrêté.

4. Déneigement

L'entreprise SRD Beaujolais assurera le déneigement de la commune.

5. Achats de terrain

Suite à la visite sur place des parcelles autour du parking de l'école, le conseil municipal donne un accord de principe pour la poursuite de la démarche pour leur acquisition. Une demande d'estimation sera faite auprès du service des domaines et, ensuite, un contact sera pris avec les propriétaires.

Urbanisme

1. Permis de construire

PC0692571500002m03 – 189 route de Clochemerle -AB 388 – DEL FORNO Olivier
Création de 2 fenêtres de toit – Dossier soumis à l'accord de l'ABF

2. SAFER

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

VI. SYNDICATS INTECOMMUNAUX

1. CAVBS

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 21 octobre 2021, le rapport annuel 2020 pour l'assainissement collectif et non collectif ainsi que le bilan d'activité du service déchets.

2. SYDER

Le chiffrage de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux s'élève à :

- 97 636 € pour la tranche 1 (coût total 189 747 €) – 8 104 € par an si participation sur 15 ans
- 107 914 € pour la tranche 2 (coût total 207 182 €) – 8 957 € par an si participation sur 15 ans.

La fiscalisation de tout ou partie de ces travaux est étudiée.

Le Syder propose d'installer une borne de recharge pour voitures électriques sur la place du caveau. L'installation coûte 48 600 € TTC dont 4 860 € à la charge de la commune puis une maintenance annuelle de 1 600 € dont 800 € à la charge de la commune. Une convention de recharge des véhicules électriques (RVE) doit être conclue avec le Syder pour un coût de 0.04 €/habitant par an soit environ 50 €/an. Une demande sera faite pour étudier la possibilité d'installation sur le parking de l'école ou le parking des Beaujolais Villages. De même, nous interrogerons les communes déjà équipées sur les statistiques d'utilisation.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Mr Valois, responsable du service voirie Nord du Département, est venu sur place pour étudier des possibilités de création de sorties sur la Départementale en cas d'urbanisation sur le secteur du Sottison et du Chavel. Celles-ci paraissent compliquées et devront être prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une recherche sera faite pour éclaircir les limites de la voirie en face de l'Echanson. Suite à la demande de Mr BLONDIN sur la déclaration préalable n° 0692572100024, l'élargissement de l'entrée le long de la départementale n'est pas possible et l'entretien du mur de soutènement du chemin rural est à prévoir.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 4 janvier 2022 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 30